

LA GUÉRISON D'UN PARALYTIQUE : VULNÉRABILITÉ, ACCÈS AUX SOINS, RÉSILIENCE. ANALOGIE THÉOLOGIE-MÉDECINE

CĂLIN SĂPLĂCAN*

ABSTRACT: Healing a Paralyzed Man: Vulnerability, Access to Health Care, Resilience. Theology - Medicine Analogy. The use of analogy in Mathematics and Philosophy can be a reference by the way in which Theology can inform Medicine at the level of some concepts like vulnerability, access to health care and resilience. The legitimacy of this analogy should be subjected to a serious analytical exam in order to avoid confusions.

Key words: analogy, paralysis, vulnerability, access to health care, resilience.

REZUMAT: Vindecarea unui paralic: vulnerabilitate, acces la îngrijiri, reziliență. În ce măsură ar putea analogia dintre teologie și medicină să clarifice anumite concepte precum vulnerabilitatea, accesul la îngrijiri și reziliența? Pentru a răspunde la această întrebare propunem: o descriere a analogiei din dorința de a înțelege; o examinare analitică riguroasă menită a evita confuziile; un studiu de caz, pornind de la textele despre vindecarea unui paralic.

Cuvinte cheie: analogie, paralizie, vulnerabilitate, acces la îngrijire, reziliență

Si la question de l'analogie n'est pas neuve, son emploi comporte des risques. On la trouve au travail chez les pères de l'Eglise (Grégoire de Nysse, Augustin d'Hippone, etc.), chez Thomas d'Aquin ou plus récemment chez Barth, Przywara ou Balthasar. Les débats théologiques se situent généralement au niveau du rapport Créateur – créature et tournent autour des concepts : d'*analogia entis* (la rationalité,

* Faculté de Théologie Greco-Catholique de l'Université « Babeș-Bolyai », Cluj-Napoca (Roumanie); Centre d'Ethique et des Politiques de Santé de l'Université de Médecine et de Pharmacie « Gr. T. Popa », Iasi (Roumanie); E-mail: calin.saplacan@ubbcluj.ro.

le libre arbitre, la capacité de dominer, la capacité de transformer, la capacité de nommer, etc.), d'*analogia relationis* (la capacité de communiquer avec Dieu, la capacité de communiquer à l'image de la Trinité, etc.) ou encore d'*analogia fides* (notamment chez Barth, qui met en cause une connaissance de Dieu par la raison spécifique à la théologie naturelle, en argumentant que la connaissance de Dieu n'est possible que par la foi)¹. Ces façons d'utiliser l'analogie, spécifiques à la théologie², visent généralement les rapports de différence/ressemblance entre le Créateur et la créature. L'analogie pose des problèmes, et elle a été source de nombreux et pathétiques débats. Les références ne manquent pas. Ces débats ne relèvent pas de notre propos, qui sera plus humble³. Il s'agit pour nous de proposer d'abord une description philosophique simple de l'analogie, ensuite une perspective analytique qui utilise un formalisme algébrique (facile à comprendre et qui ne doit pas faire peur aux théologiens) et finalement une étude de cas sur la guérison d'un paralytique qui fait une analogie entre la théologie et la médecine autour des concepts de vulnérabilité, d'accès aux soins et de résilience.

1. Sur l'analogie – une description générale

Nous acceptons de manière générale, sans considérations théoriques préalables et sans nous soucier pour l'instant de la rigueur logique, qu'habituellement lorsque nous comparons et nous trouvons des ressemblances, nous sommes tentés de faire usage des analogies. Lorsque nous voyons des ressemblances nous sommes tentés d'aller au-delà de ce qui se voit. Une telle attitude est entretenue par la consistance des résultats dans certains cas, avec référence aux faits, à la méthode, etc. Il ne sera pas traité ici l'analogie comme source d'inspiration et de création. L'analyse proposée commence par une approche générale, d'orientation philosophique, sur la légitimité de l'argumentation par analogie.

¹ Voir J. Greisch, *Analogia entis et analogia fidei* : une controverse théologique et ses enjeux philosophiques (Karl Barth et Erich Przywara), *Les Études philosophiques* 3/4, 1989, 475-496.

² Voir E. Jünger, La signification de l'analogie pour la théologie, en *Analogie et dialectique. Essai de théologie fondamentale*, Genève 1982, 250.

³ Il est très important à noter, qu'entrer dans un débat théologique avec les formes d'analogie mentionnées plus haut (*entis, relationis, fidei*) en faisant usage des approches philosophiques et analytiques, cela demande beaucoup de précisions et surtout de précautions, comme par exemple celui de la compréhension du contexte : Dieu s'est révélé à l'homme par la Parole dont l'homme se trouve interpellé et à son tour interpelle Dieu ; Dieu s'est révélé comme homme en Jésus Christ. Encore une fois, cela n'est pas le but de cette étude.

La notion d'analogie a un contenu relationnel : elle désigne une relation de ressemblance par correspondance. Cette ressemblance est partielle et la correspondance se situe généralement au niveau structurel. En d'autres termes, les ressemblances et les correspondances peuvent être au niveau des formes, respectivement de contenu. Les analogies peuvent être des entités de la même nature ou des entités différentes. Par exemple, il est possible, d'un côté, de faire des analogies entre les organismes animaux, entre les hommes, entre les phénomènes ou les états factuels (physiques, biologiques, sociaux), entre les éléments linguistiques, entre les situations de droit qui ne sont pas prévues explicitement par la loi, mais qui sont semblables juridiquement, entre les systèmes formels, etc. D'un autre côté, il est possible de faire des analogies entre les éléments de natures différentes : dans un sens, des attributs de Dieu (de la transcendance) en partant du monde réel, ou dans un autre sens, des attributs de l'homme en partant de l'image que Dieu projette sur lui⁴.

Les analogies sont formulées en assumant - parfois explicitement, d'autres fois implicitement - des présuppositions qui semblent justifier certaines ressemblances et correspondances. La légitimité des analogies est au fond la principale question en discussion. Dans le contexte de cette sommaire présentation de l'analogie nous formulons une condition nécessaire pour la légitimité des analogies : la rectitude logique de démarches discursives et argumentatives. Cette condition nécessaire n'est absolument pas une condition suffisante. Plusieurs fois les principes de la logique sont, tacitement, enfreints.

L'analogie est un exemple élémentaire de raisonnement inductif. Elle est fondée sur la comparaison entre les entités E₁ et E₂ en partant des éventuelles ressemblances. Dans les conditions où sont établies des correspondances entre les propriétés appartenant autant à E₁ qu'à E₂, et de plus on découvre une propriété de E₁ (par exemple) qui n'est pas identifiée chez E₂, alors l'analogie extrapole l'appartenance de cette propriété à E₂. Dans ce sens l'analogie est un procédé logique de dérivation de certaines conclusions qui a à la base certaines prémices.

Pour faire simple, la structure formelle de l'analogie peut être représentée comme il suit :

Deux entités E₁ et E₂ sont semblables et admettent des correspondances :

L'entité E₁ a les propriétés P₁, P₂, ..., P_n

L'entité E₂ a les propriétés P₁, P₂, ..., P_n

L'entité E₁ possède aussi la propriété P_{n+1}

⁴ Par exemple, les Ecritures utilisent l'analogie pour parler du Royaume de Dieu (Mt 18,23 ; Mt 20,1 ; Mt 22,2 ; etc.) ou encore pour parler de l'homme créé à l'image et à la ressemblance de Dieu.

Sur la base de ces prémices, avec un raisonnement inductif, l'entité E_2 possède elle aussi la propriété P_{n+1} .

La réduction drastique de l'analogie à cette structure permet de saisir ses limites et oriente vers l'analyse des conditions de légitimité de certaines possibles analogies particulières. Si la structure formelle présentée plus haut admet des précisions sur les conditions de sa légitimité, l'exemple concret (classique) qui suit n'est pas logiquement correct, et exemplifie de manière suggestive les risques des conclusions hasardées lorsqu'on admet une analogie apparente :

L'Univers est semblable à une horloge.
 Une horloge est faite toujours par un horloger.
 En conséquence l'Univers a un Créateur.

L'analyse formelle de l'analogie a comme fondement les comparaisons. *La comparaison* sur laquelle se fonde l'analogie passe au-delà d'un simple constat ou d'un enregistrement des ressemblances et des correspondances, respectivement des dissemblances. En se référant à eux, la comparaison ne peut pas faire la distinction entre le hasard et le nécessaire. Par conséquent les prémices du départ ne sont assurées que superficiellement.

L'argumentation par analogie propose la conclusion juste comme possibilité ou possibilité probable, la plus plausible. L'analogie doit être traitée avec circonspection de sorte que les conclusions dérivées soient acceptées hypothétiquement.

Il est connu que les analogies ont souvent un réel rôle heuristique. Quel est le fondement d'une telle supposition ?

a. Premièrement, sur l'interprétation de *la comparaison* (les résultats de la comparaison). Conformément à une définition du dictionnaire, la comparaison représente « l'action de comparer, de rapprocher des personnes ou des choses pour examiner leur ressemblance ou leur différence » (Larousse). La comparaison a principalement un rôle descriptif. La comparaison est interprétée comme support de l'analogie dans les situations relatives suivantes :

- Pour deux entités E_1 et E_2 , les propriétés P_i (de ressemblance) par lesquelles se ressemblent sont plus nombreuses que les propriétés P_k (de différenciation).
- P_i (de ressemblance) sont interprétées comme ayant une interprétation plus importante que P_k (de différenciation) ; au moins dans un certain contexte, dans la perspective des intérêts concernant l'analogie.

- b. Deuxièmement, la légitimité du *raisonnement inductif* dans le soutien de la conclusion de l'analogie est toujours le résultat des interprétations valorisantes :
- Pour le contenu de la conclusion les propriétés P_i (de ressemblance) sont significatives, alors que les propriétés P_k (de différenciation) ne le sont pas.
 - Il y a la présupposition selon laquelle les propriétés P_i (de ressemblance) appartiennent à la nature des entités et se situent au niveau de la « nécessité », alors que les propriétés P_k (de différenciation) sont de nature conjoncturelle et se situent au niveau de l'« accident ».
 - La nouvelle propriété P_{n+1} de E_2 est en lien étroit avec les propriétés P_i (de ressemblance).
 - La conclusion de l'analogie exprime un contenu cognitif modeste.
- c. Troisièmement, un rôle important est donné par la valeur et *l'aspect quantitatif* c'est-à-dire par le nombre des entités différentes qui sont susceptibles d'être comparées selon des critères unitaires.

Le respect de ces critères détermine une meilleure confiance dans les conclusions du raisonnement par analogie, alors que s'il enfreint un critère ou un autre la force de l'argumentation par analogie faiblit.

2. Sur l'analogie – une perspective analytique

Par la suite nous proposons comme base de l'analogie une structure formelle de type algébrique. Les entités E_1 et E_2 sont considérées dans un cadre sémantique donné, précisé en préalable pour une certaine analogie.

Le raisonnement par analogie est traité comme « forme de jugement analytique » en réduisant ainsi le risque synthétique ou ontologique des conclusions déduites par analogie. De cette façon l'analogie est une potentialité qui exprime, et en même temps une forme logique (algébrique). Les analogies vont exprimer dans ce cas des extrapolations au niveau logico-linguistique suggestives pour un possible contenu ontologique ou synthétique cognitif. Est imposée l'exigence de la conservation de la signification contextuelle-référentielle des entités E_i et leur placement contextuel : une entité E_i , sujette d'une analogie, est associée à un contexte de référence qui reste invariant pour E_i dans la relation d'analogie. Bien sûr il y a la possibilité que la même entité E_i soit considérée dans un autre contexte, mais

cette contextualisation doit être vue comme quelque chose de différent. Une analogie ne peut pas faire abstraction des influences contextuelles « locales » incluses dans les termes de l'analogie. De cette manière il existe la possibilité d'une analogie entre une même entité qui est placée dans des contextes différents (par exemple : l'homme biologique et l'homme théologique). Formellement seront considérées différentes les entités : E_i respectivement E_j .

La représentation formelle proposée est symbolique, elle se situe au niveau des signes mathématiques. Les signes renvoient à des images (des contenus) indépendantes. Les images associées à des signes seront leurs significations, et dans le cas de l'analogie seront ses termes. La présentation formelle suivante met l'accent dans le cadre de l'analogie sur la relation (la capacité d'entrer en relation). Cette relation d'analogie sera symbolisée comme il suit : (E_i, E_j) . « La relation d'analogie entre entités » est définie d'abord sur l'existence d'une opération de comparaison et deuxièmement sur l'existence des ressemblances entre entités.⁵ Il faut montrer qu'en conformité avec cette définition l'analogie est une relation qui satisfait les propriétés suivantes⁶ :

- a. *La réflexivité.* S'impose la condition que dans une analogie l'entité E_i / (contexte c_i) soit invariable, aussi bien par rapport à soi-même que par rapport à un contexte donné. Particulièrement, si on s'appuie sur l'importance majeure qu'ont les ressemblances dans une analogie et sur le principe logique de l'identité (un objet est identique à lui-même en même temps et dans le même rapport), il est possible d'accepter que l'entité E_i / (contexte c_i) est analogue à elle-même (entièrement analogue). Formellement cela peut être exprimé ainsi : une entité E_i est en relation d'analogie (notée symboliquement par \approx_a) avec elle-même :

$$\forall E_i, (E_i, E_i) \in M_{E_i} \text{ ou } E_i \approx_a E_i, \text{ (réflexivité)}$$

- b. *La symétrie.* Si une entité E_i est dans une relation d'analogie avec une entité E_j , alors l'entité E_j est à son tour en relation d'analogie avec l'entité E_i . Plus précisément, si l'entité E_i est comparable et ressemblante à l'entité E_j , de même cette dernière est comparable à E_i et entre elles les ressemblances restent les mêmes. Formellement cela s'exprime ainsi :

⁵ L'opération de comparaison est acceptée ici sans la définir. De même sont acceptés sans définition les critères de ressemblance.

⁶ Sans développer mathématiquement plus que l'intention de cette étude, pour garder la rigueur algébrique, nous allons considérer la relation d'analogie sur l'« ensemble des entités comparables et semblables » noté ici par M_{E_i} .

$$(E_i, E_j) \in M_{E_i} \Rightarrow (E_j, E_i) \in M_{E_i} \text{ sau } E_i \approx_a E_j \Rightarrow E_j \approx_a E_i, \text{ (symétrie)}$$

- c. *La transitivité.* Si une entité E_i est en relation d'analogie avec une entité E_j et celle-ci à son tour est en relation d'analogie avec une entité E_k , alors E_i est en relation d'analogie avec E_k . Plus précisément, si une entité E_i est comparable d'une certaine manière avec une entité E_j , en établissant des critères de ressemblance, les deux entités sont ressemblantes. De plus, si dans les mêmes conditions l'entité E_j est comparable à l'entité E_k , alors sur la base de la même opération de comparaison, accompagnée de critères unitaires de ressemblance, l'entité E_i pourra être considérée possiblement en relation d'analogie avec l'entité E_k . Elle sera considérée effectivement dans une relation d'analogie s'il y a au moins une ressemblance commune entre E_i et E_j , respectivement entre E_j et E_k . Cette exigence est spécifique à l'analogie, par sa définition. La transitivité signifie dans ce cas : la conservation des opérations de comparaison, des critères de ressemblance et de l'existence d'au moins une ressemblance commune.

$$\forall E_i, E_j, E_k \in M_{E_i}, (E_i, E_j) \in M_{E_i} \wedge (E_j, E_k) \in M_{E_i} \Rightarrow (E_i, E_k) \in M_{E_i}$$

ou $E_i \approx_a E_j \wedge E_j \approx_a E_k \Rightarrow E_i \approx_a E_k$, (transitivité)

Si les exigences de réflexivité et de symétrie ne posent problèmes en rapport avec l'établissement d'une relation d'analogie, l'exigence de la transitivité de la relation d'analogie, telle qu'elle a été présentée, est une exigence qui d'un côté limite le risque de mélanges des analogies, et de l'autre côté permet un léger avantage de la légitimité d'une certaine analogie par la prise en considération des plusieurs entités E_i qui se trouvent en analogie. Ainsi, si l'on considère les analogies \approx_{a_1} et \approx_{a_2} entre les entités E_i et E_j respectivement E_j et E_k :

$$E_i \approx_{a_1} E_j \wedge E_j \approx_{a_2} E_k \not\Rightarrow E_i \approx_a E_k$$

Ceci n'implique pas une relation d'analogie \approx_a entre les entités E_i et E_k .

De même, en considérant les analogies :

$E_i \approx_a E_j \wedge E_j \approx_a E_k$, l'implication $E_i \approx_a E_j \wedge E_j \approx_a E_k \Rightarrow E_i \approx_a E_k$ est juste possible, en devenant effective par l'imposition d'une exigence supplémentaire : $\exists p_c, E_i(p_c) = E_j(p_c) = E_k(p_c)$, dont la signification est qu'il y a au moins une propriété (ressemblance) p_c , commune.

Les propriétés a, b et c couvrent dans la relation d'analogie sa compréhension à travers les exigences générales de la légitimité présentées antérieurement. Ainsi, la relation d'analogie est une relation algébrique d'équivalence⁷. Comme relation d'équivalence entre des entités E_i , l'analogie détermine des classes d'équivalence $\langle E_i \rangle$ sur l'ensemble de ceux-ci. L'analogie, dans une perspective analytique d'orientation algébrique, peut être abordée ainsi :

- En partant de la définition ou de la caractérisation effective de la relation d'analogie - symbolisée par \approx_a , par contraste avec la symbolisation générale abstraite $(,)$ - vers les classes d'équivalence pour voir ainsi quels sont les entités analogue-équivalentes (autrement dit, quels sont « les objets » légitimes d'une possible analogie qui va dans le sens de la caractérisation générale)
- En partant des entités considérées comme les représentants de certaines classes d'équivalence - c'est-à-dire les représentants légitimes des certaines possibles analogies dans le sens de la caractérisation générale - vers la construction effective de la relation d'analogie

Pour plus de clarté en ce qui concerne l'analogie, un contre-exemple peut être suggestif. En traitant d'une manière formelle-algébrique similaire la synonymie – comme relation d'équivalence entre certaines entités – nous pouvons dire qu'en règle générale les entités synonymes peuvent être substituées les unes aux autres dans un contexte donné sans que la signification contextuelle soit modifiée.⁸ Par contre, les entités analogues ne peuvent pas être décontextualisées de la localisation originale et ne peuvent pas être substituées les unes aux autres sans créer des confusions. Les situations dont cela reste possible sont des exceptions. De plus, la transitivité de la relation d'analogie nécessite des conditionnements supplémentaires. Il ne s'agit pas de développer davantage le formalisme algébrique de l'analogie.

Dans cette présentation, la relation algébrique d'équivalence a essayé de mener à des clarifications orientées vers une caractérisation des plus adéquates de l'analogie, en essayant de la libérer partiellement des limites logiques de sa validité. L'analogie a été proposée plutôt comme une forme logico-linguistique. Son formalisme n'est en aucun cas un engagement ontologique : celui-ci peut ou ne peut pas exister. La décision se prend ailleurs. L'analogie est uniquement une manière spécifique de parler non-arbitraire, qui légitime la plausibilité des horizons ontiques.

⁷ La démonstration ainsi présentée a été adaptée à la manière habituelle de faire des analogies ; dans un certain sens elle est subordonnée à un pragmatisme logico-linguistique. Une analyse en détail montre combien des présuppositions tacites il y a dans nos habitudes de faire des analogies.

⁸ M. Bodea, Intuiție și sinonimie. O abordare analitică: limbaj natural/limbaj matematic, en : *Cuvinte, teorii și lucruri. Quine în perspectivă*, Giurgiu 2010, 378-430.

Porter sur l'analogie un jugement analytique en utilisant une structure formelle de type algébrique, peut nous éclairer, mais aussi nous interroger quant à son intérêt théologique. La première propriété (la réflexivité) doit être requise – étant donné que Dieu est identique à lui-même. Les avantages portent sur la troisième propriété, la transitivité, lorsque Jésus Christ fait le lien entre l'homme et Dieu.

3. La guérison d'un paralytique : vulnérabilité, accès aux soins, résilience. Une analogie entre la théologie et la médecine

Les analogies entre la théologie et la médecine peuvent se situer à des niveaux bien différents : médecin-Dieu, alliance thérapeutique-Alliance avec Dieu, morale séculière-morale religieuse, etc.⁹ Notre étude part des textes bibliques du Nouveau Testament qui présentent la guérison d'un paralytique (Mt 9,1-8 ; Mc 2,1-12 ; Lc 5,17-26 et Jn 5,1-18). La parabole de la guérison d'un paralytique a suscité des nombreux commentaires notamment chez les Pères de l'Eglise qui vont généralement dans le sens du baptême dans la rémission des péchés ou de la résurrection.¹⁰ Nous avons choisi de suivre l'analyse de Lytta Basset, dans son livre *Culpabilité paralytie du cœur*.¹¹ C'est un choix qui est motivé par le fait qu'il semble adapté à rendre compte de l'analogie entre la théologie et la médecine, telle que nous l'envisageons. Ce choix est motivé par l'hypothèse que fait Lytta Basset : une guérison somatico-psycho-spirituelle. Celle-ci implique Jésus, le sujet et la communauté. Notre intérêt porte sur l'analogie entre la guérison d'un paralytique et la guérison médicale pour nous demander : de quelle manière cette analogie peut-elle informer la médecine en ce qui concerne les concepts de vulnérabilité, d'accès aux soins et de résilience.

Quelle est la situation initiale ? Les paraboles néotestamentaires nous présentent des personnes dans une situation de souffrance (paralytie), qui réclament de l'aide.

⁹ C. Săplăcan, On the reference to the catholic ethical theology in contemporary health policy, *Journal for the Study of Religions and Ideologies* 11/31, 2012, 129-147.

¹⁰ Voir à ce sujet M. Dulaey, Les paralytiques des Évangiles dans l'interprétation patristique. Du texte à l'image, *Revue d'études augustiniennes et patristiques* 52, 2006, 287-328.

¹¹ L. Basset, *Culpabilité paralytie du cœur*, Genève 2003.

Paralytiques/personnes et groupes vulnérables. De qui est-il question ? Les textes du Nouveau Testament nous signalent quelques différences en ce qui concerne « le paralytique ». Pour Marc et Mathieu le paralytique (*paralutikon*) est un homme qui désigne une catégorie d'individus, ayant presque un statut social. Pour Luc, le paralytique (*paralelumenos*) a des connotations médicales, étant un humain (*antropon*), homme ou femme, à qui arrive quelque chose. Brièvement, les textes synoptiques nous présentent un paralytique, c'est-à-dire un homme qui a perdu sa motricité, sa créativité et son autonomie. Pour Jean, celui-ci est une personne sans force, immobilisée - décrite par le terme de *asteneia*, c'est-à-dire asthénique - étant considérée inguérissable en raison de son âge avancé, marqué par une profonde solitude et désespérance, car personne ne la plonge dans la piscine pour en bénéficier des vertus de l'eau.¹²

Cette incursion brève dans les textes bibliques permet une analogie entre « la paralysie » et la vulnérabilité. *Vulnus* (blessure) en langue latine, peut désigner une blessure corporelle ou morale (douleur, affliction). *Vulnus* fait référence plutôt à un ennemi, à une lutte qui peut préjudicier la liberté de mouvement et d'initiative du sujet.¹³ La signification de la vulnérabilité en médecine est souvent perçue dans une perspective somatique. Les textes bibliques, en parlant de la paralysie, nous offrent la possibilité d'une interprétation de la vulnérabilité qui dépasse le cadre somatique. Dans l'analogie avec la paralysie, celle-ci se présente non seulement comme une notion structurale (aveugles, estropiés, paralysés), mais aussi comme une notion potentielle (« ne pêche plus de peur qu'il ne t'arrive pire encore ! » Jn 15,14b) et relationnelle (la dépendance des autres). La vulnérabilité peut donc se manifester :

- au niveau personnel : au niveau somatique (la paralysie comme maladie), au niveau psychique (culpabilité) ou spirituel (se couper de Dieu), ou
- au niveau social car : le paralytique est décrit comme une catégorie sociale ou un « group vulnérable », au moins au niveau de la perception : sous les portiques « gisaient une foule de malades, aveugles, boiteux, impotents » (Jn 5,3) ; la vulnérabilité de la société/communauté par rapport aux paralytiques s'exprime dans la marginalisation et dans l'inaction.

¹² Description faite par Basset, *Culpabilité paralysie du cœur*, 19.

¹³ Ph. Bordeyne, La référence à la vulnérabilité en éthique de la santé : défis et chances pour la foi chrétienne, *Revue d'éthique et de théologie morale* 239, 2006, 47.

L'accès à la guérison/l'accès aux soins n'est pas du tout évident dans les textes bibliques. Dans le récit de Jean, le paralytique invoque l'absence de ceux qui le portent jusqu'à la piscine (le lieu de la guérison/des soins), son accès à la guérison/des soins étant déterminé de la relation aux autres lorsqu'il ne peut remplir lui-même cette tâche. Jean nous présente Jésus comme celui qui prend l'initiative : « Jésus le vit couché et, apprenant qu'il était dans cet état depuis longtemps déjà, lui dit : « Veux-tu guérir ? » (Jn5,6). On peut remarquer que l'accès du paralytique à la guérison/ aux soins est barré par la foule qui attend à son tour l'accès à la piscine : « le temps d'y aller, un autre descend avant moi. » (Jn5,7b) Dans le texte de Luc, l'initiative revient à la communauté qui amène le paralytique devant Jésus. Nous interprétons cette initiative comme une forme d'acceptation du paralytique face à son impuissance (vulnérabilité), mais aussi comme forme de solidarité et d'action de la communauté face à la vulnérabilité de l'un de ses membres. Le texte de Luc fait mention d'une foule si importante que les personnes qui portent le paralytique sont obligées, pour arriver à Jésus, de défaire le toit pour le faire descendre. Il faut remarquer que, même si les initiatives de se situer par rapport aux paralytiques (personnes et groupes vulnérables) sont différentes dans les textes bibliques, les facteurs personnels et sociaux sont mis en évidence dans tous les textes.

Jésus/médecin. Il n'est pas rare d'appeler dans le langage populaire Jésus comme médecin des âmes. Cette analogie entre Jésus et le médecin trouve un point commun au niveau de la foi/confiance. La relation à la foi est essentielle dans les textes choisis, étant soulignée par Jésus. La foi est en lien avec le paralytique dans les textes bibliques. Exception fait Luc, où la foi à laquelle Jésus fait référence vise les porteurs du paralytique. Tout de même il est possible de déceler chez le paralytique le témoignage tacite d'une foi lorsque Jésus lui adresse la parole, mais le texte ne le précise pas. Sans créer une confusion ou amoindrir le rôle de la foi, telle que les textes bibliques présentent, elle peut être comprise aussi comme confiance (c'était son sens premier dans la Bible – *fides* en latin et *pistis* en grec, qui n'appartenait pas au début au vocabulaire religieux). La confiance est essentielle dans la relation médecin-patient (communauté), qui implique d'un côté la reconnaissance du professionnalisme du médecin et sa capacité de guérir ou au moins de soigner, et de l'autre côté elle implique le désir du patient de guérir et de participer à sa propre guérison (ou traitement).

Un élément commun des textes bibliques et du système médical constitue le cadre législatif qui semble poser des problèmes dans cette relation de confiance. Si au niveau biblique les pharisiens invoquent la loi (le jour du Sabbat) pour s'opposer à l'intervention de Jésus, au niveau médical la relation entre médecin et patient peut être ombragée par l'aspect contractuel de l'acte médical.

Jésus, tuteur de résilience/la résilience. Nous faisons l'hypothèse d'une guérison somatico-psycho-spirituelle avec des implications sociales importantes. Les textes bibliques analysés nous présentent un paralytique qui dans les textes synoptiques est porté par sa communauté devant Jésus et dans l'Évangile de Jean c'est Jésus qui en a l'initiative de le rencontrer. Dans les deux situations le psychique joue un rôle important, car dans le psychique, le somatique et le spirituel se rencontrent.

« Veux-tu guérir ? » Cette question est autant provocatrice qu'intéressante, même bizarre si on pense qu'elle s'adresse dans l'Évangile de Jean à une personne paralysée depuis trente-huit ans¹⁴. Le paralytique - en invoquant le manque d'aide de la part des autres « Seigneur, je n'ai personne pour me plonger dans la piscine au moment où l'eau commence à s'agiter » Jn 5,7a - évite de répondre à la question que Jésus lui adresse sur son désir de guérir.

Comme dans le texte de Jean, les synoptiques semblent présenter le paralytique comme une personne qui n'exprime pas son désir de guérir, ni sa foi (confiance) en Jésus : même si nous la supposons, le texte dit clairement « Voyant leur foi » (Lc 5,20). Implicitement, le paralytique témoigne son impuissance, mais il ne semble déposer aucun effort pour la dépasser : les textes ne mentionnent pas une demande de sa part d'être porté vers le lieu de guérison. L'initiative est à ceux qui le portent. Remarquons qu'il accepte d'être descendu par le toit de la maison devant Jésus et il accepte son état : d'être terrassé au sens propre et figuré. Face à cette action il aurait pu objecter en invoquant maints motifs : qu'il ne veut pas déranger les autres pour le porter ; qu'il ne veut pas être la cible de tous les regards en passant par le toit ; invoquer que la descente à travers le toit n'est pas compatible avec son handicap ; etc.¹⁵

À l'intérieur de l'acte médical responsable les analyses médicales - dans le cadre de l'établissement du diagnostic et du schémas de traitement - ont leur importance, mais elles sont limitées. Entrer dans la dynamique de la guérison veut dire aussi se confronter seul avec sa « paralysie ». Les textes bibliques nous le rappellent : malgré le pouvoir de guérison de Jésus, malgré les efforts de ceux qui ont porté le paralytique, celui-ci doit descendre en lui-même pour trouver les ressources nécessaires de la guérison. La participation du patient est importante et peut varier d'un patient à l'autre. C'est ce que les médecins ont appelé résilience, qui à l'origine est un terme technique : la résistance au choc d'un métal ou d'un alliage. C'est une analogie des termes, qui a porté ses fruits en psychologie et en médecine, pour désigner la capacité de réponse des personnes à des conditions difficiles, mais surtout la découverte des capacités de réaction dans certaines conditions jusqu'alors inconnues.

¹⁴ Imaginons quelqu'un qui adresse cette question à une personne paraplégique qui se trouve dans la même situation.

¹⁵ Cf. Basset, *Culpabilité paralysie du cœur*, 23.

Quelles sont les problèmes éthiques ? Nous sommes donc en présence d'une personne seule, socialement marginalisée, isolée et abandonnée à son sort (« Il y avait là un homme infirme depuis trente-huit ans » Jn 5,5). Il s'agit donc d'une personne qui est coupée des autres et en même temps dépendante d'eux (cf. Jn 5,7). Enfin c'est une personne qui est coupée aussi de Dieu. Les perspectives d'action éthique ne doivent pas être séparées et vont :

- dans le sens d'une responsabilité personnelle devant la maladie (voir le péché) – « Veux-tu guérir ? » Jn 5,6
- dans le sens d'une responsabilité collective/sociale face à la maladie (voir le péché). Il s'agit de repenser les structures sociales, de revisiter la notion de solidarité avec le malade
- dans le sens d'une relation renouvelée avec Dieu (« Tes péchés te sont pardonnés » Lc 5,20)

Perspectives analytiques et limites d'une analogie entre théologie et médecine. S'il y a au niveau de la guérison un lien entre le somatique, le psychique et le spirituel, il y a aussi des risques : celui de la confusion ou de la mise en équivalence stricte. Deux exemples :

L'analogie théologie – médecine comporte de tels risques. Le livre *Éthique et santé publique : enjeux, valeurs et normativité* de Raymond Massé et Jocelyne Saint-Arnaud avertit sur certaines analogies (maladie – régime – santé et péché – conversion – salut ; salut chrétien et « salut » sanitaire ; santé et moralité, etc.) qui sont préjudiciables de point de vue analytique, médical et théologique.¹⁶

Faire une analogie stricte entre Jésus et le médecin, cela peut mener à une position qui rend au médecin un statut de « dieu », il est celui qui donne la vie et la mort. Le médecin peut acquérir ainsi une image mythique dont il peut abuser, en diminuant la liberté et la responsabilité du patient ou abuser financièrement de celui-ci.

Donc, il faut prendre conscience que dans les Évangiles la perspective spirituelle prend la première place. « Se contenter » d'une guérison physique, sans comprendre que cela représente *un signe* du Royaume qui se manifeste à travers la relation à Dieu et la relation aux autres, reste réducteur. De même il faut éviter une équivalence stricte entre la vulnérabilité physique et celle spirituelle, même si l'une peut avoir des conséquences sur l'autre. Une autre limite est donnée par l'utilisation de la bible en éthique (cette fois-ci éthique de la santé), étant donné que le rapport éthique-bible reste problématique¹⁷.

¹⁶ R. Massé § J. Saint-Arnaud, *Éthique et santé publique : enjeux, valeurs et normativité*, Québec 2003, 17-23.

¹⁷ Voir à ce sujet : X. Thévenot, Situations sexuelles spécifiques, en *Initiation à la pratique de la théologie. Vol III. Éthique*, Paris 1983, 443-449. ; Commission Biblique Pontificale, *Bible et Morale*, Bruyères-le-Châtel 2009.

Conclusions

Le concept d'analogie est défini comme tout processus qui implique une forme de similarité qui peut se situer au niveau des éléments ou au niveau relationnel. En procédant par l'argumentation l'analogie met en relation des éléments d'un domaine avec un autre domaine pour une meilleure connaissance. Même si elle est très attrayante, l'analogie pose plusieurs problèmes à cause de son raisonnement qui n'est jamais satisfaisant étant donné que les éléments mis en rapport ne sont jamais identiques. Nous avons vu les limites.

Quel est alors l'intérêt de l'analogie ? L'étude de cas « la guérison d'un paralytique » a permis une analogie entre théologie et médecine pour rendre compte de la manière dont la première peut informer la seconde en attirant l'attention sur les personnes/communautés vulnérables, sur le rôle de la foi/confiance dans le cadre de la relation à Jésus/médecin, sur le rôle de la communauté dans l'accès aux soins, sur la résilience. L'hypothèse d'une guérison somatico-psycho-spirituelle nous présente le paralytique comme quelqu'un qui est guérit : qui prend son grabat et marche (même si le grabat, représentant sa souffrance, le suit comme une ombre), qui intègre la société (car il parle avec les gens) et renoue sa relation avec Dieu (Jésus le rencontre à la synagogue).